

# L'essentiel en bref

Par rapport à l'année précédente, le nombre d'entrées à la Cour des affaires pénales a légèrement reculé tandis que le nombre de liquidations est demeuré constant. Le nombre d'affaires liquidées est supérieur à celui des affaires entrées.

Le nombre d'affaires entrées à la Cour des plaintes varie en fonction de la langue mais au total, un recul a toutefois été enregistré. La grande majorité des procédures ont été liquidées en l'espace de six mois.

La Cour d'appel a été confrontée à une très lourde charge de travail. En 2021 également, le nombre d'affaires entrées et d'affaires liquidées a largement dépassé celui prévu dans la planification initiale.

Pour la deuxième fois, le Tribunal pénal fédéral a mené une enquête de satisfaction auprès des avocates et des avocats qui ont agi devant le Tribunal pénal fédéral. L'évaluation globale, sur une échelle de 10, est de 7,7 (2017: 7,8).



## TRIBUNAL PÉNAL FÉDÉRAL

<b>1. Partie générale</b>	<b>36</b>
Composition du tribunal	36
Organisation du tribunal	38
Marche des affaires	39
Coordination de la jurisprudence	41
Administration du tribunal	41
Collaboration	41
Divers	41
<b>2. Statistiques</b>	<b>44</b>



## **RAPPORT DE GESTION DU TRIBUNAL PÉNAL FÉDÉRAL 2021**

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Députés au Conseil national et au Conseil des  
Etats,

Conformément à l'article 34 alinéa 3 de la loi fédérale sur l'organisation des  
autorités pénales de la Confédération (loi sur l'organisation des autorités  
pénales, LOAP; RS 173.71), nous vous soumettons notre rapport de gestion  
pour l'année 2021.

Nous vous remercions pour la confiance que vous nous avez témoignée et  
pour les moyens mis à notre disposition dans l'accomplissement de nos  
tâches. Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames et  
Messieurs les Députés au Conseil national et au Conseil des Etats, l'assu-  
rance de notre haute considération.

Au nom du Tribunal pénal fédéral

La présidente: Sylvia Frei  
Le secrétaire général: Marc-Antoine Borel

Bellinzona, le 25 janvier 2022

# 1. PARTIE GÉNÉRALE

## Composition du tribunal

### Organes de direction

#### Présidence

Présidente: Sylvia Frei  
 Vice-président: Stephan Blättler

#### Commission administrative

Présidente: Sylvia Frei  
 Vice-président: Stephan Blättler  
 Membre: Olivier Thormann

#### Cour plénière

Membres: Sylvia Frei  
 Daniel Kipfer Fasciati  
 (en congé du 1<sup>er</sup> août 2018 au 19 décembre 2021)  
 Miriam Forni  
 Giorgio Bomio-Giovanascini  
 Roy Garré  
 Cornelia Cova  
 Jean-Luc Bacher  
 Patrick Robert-Nicoud  
 Stephan Blättler  
 Nathalie Zufferey  
 Joséphine Contu Albrizio  
 Martin Stupf  
 Stefan Heimgartner  
 Stephan Zenger  
 Claudia Solcà  
 Andrea Blum  
 Olivier Thormann  
 Fiorenza Bergomi  
 David Bouverat  
 Alberto Fabbri

La répartition linguistique s'établit ainsi par rapport à l'année précédente: dix juges (2021: 8,7 postes à plein temps [7,6 compte tenu du juge en congé] contre 8,2 l'année précédente) exercent leurs tâches en langue allemande, sept (2021: 6,7 postes à plein temps contre 6,9 l'année précédente) en langue française et trois (2021: 2,8 postes à plein temps comme l'année précédente) en langue italienne.

### Secrétariat général

Secrétaire général: Marc-Antoine Borel

### Cours

#### Cour des affaires pénales

Président: Martin Stupf  
 Vice-président: Stephan Zenger  
 Membres: Sylvia Frei  
 Daniel Kipfer Fasciati  
 Jean-Luc Bacher  
 Nathalie Zufferey  
 Joséphine Contu Albrizio  
 Stefan Heimgartner  
 Fiorenza Bergomi  
 David Bouverat  
 Alberto Fabbri

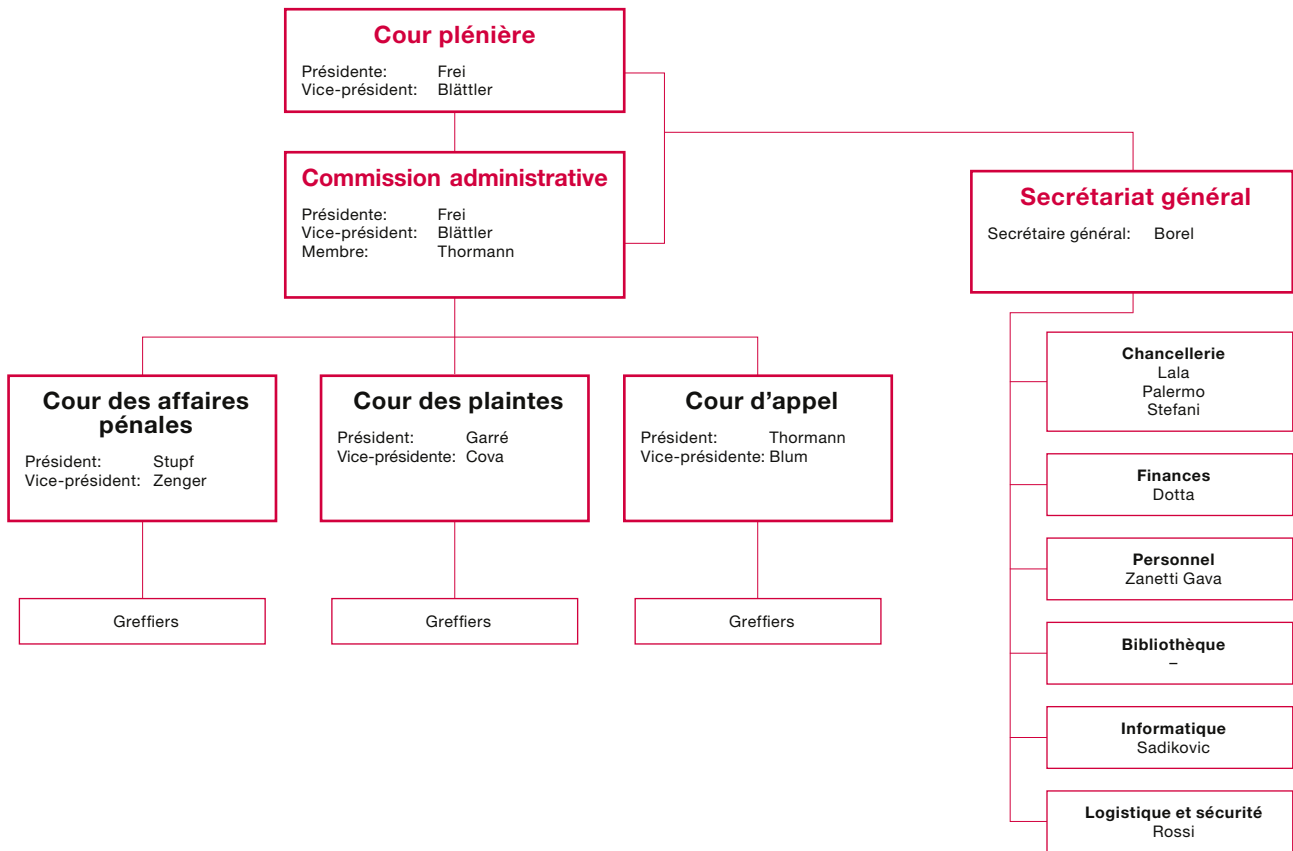
#### Cour des plaintes

Président: Roy Garré  
 Vice-présidente: Cornelia Cova  
 Membres: Miriam Forni  
 Giorgio Bomio-Giovanascini  
 Patrick Robert-Nicoud  
 Stephan Blättler

#### Cour d'appel

Président: Olivier Thormann  
 Vice-présidente: Andrea Blum  
 Membre: Claudia Solcà

## Organisation du tribunal



20 juges siégeaient au tribunal à la fin de l'année (y compris le juge en congé entre le 1<sup>er</sup> août 2018 et le 19 décembre 2021). Le volume d'occupation représente 18,2 postes à plein temps.

Le nombre de greffiers, 33, est identique à l'année précédente (volume d'occupation: 29,1 postes contre 29,5 l'année précédente).

## Marche des affaires

Le nombre d'affaires entrées à la Cour des affaires pénales a légèrement diminué par rapport à l'année précédente mais celui des affaires liquidées est resté constant. S'agissant de la Cour des plaintes, les entrées ont légèrement diminué par rapport à 2020. S'agissant de la Cour d'appel, elle a été saisie de quelques appels en plus par rapport à l'année précédente mais a connu un peu moins de demandes de révision. Il est renvoyé au paragraphe détaillé ci-dessous.

### Cour plénière

La Cour plénière s'est réunie à sept reprises (année précédente: 10). Elle s'est consacrée notamment aux questions de l'engagement d'un secrétaire général suppléant/d'une secrétaire générale suppléante ainsi que de la composition des organes de direction (du tribunal et des cours) et des cours pour la période de fonction 2022/2023.

### Commission administrative

La Commission administrative s'est réunie à 25 reprises (année précédente: 22) pour traiter, outre des affaires de l'administration judiciaire, principalement des mesures exceptionnelles prises pour protéger les juges et les collaborateurs du tribunal de la COVID-19. De plus, la Commission administrative a continué de concrétiser les recommandations formulées par la Commission administrative du Tribunal fédéral dans son rapport d'enquête du 5 avril 2020, qui ne sont pas encore toutes entièrement implémentées. Enfin, elle a poursuivi sa recherche de locaux disponibles pour la Cour d'appel, comme tribunal de deuxième instance au Tribunal pénal fédéral.

### Cour des affaires pénales (Cour pénale de première instance de la Confédération)

Le nombre des affaires entrées s'élève à 55 au total contre 65 accusés (dont 6 en détention), soit 40 en langue allemande, 12 en langue française et 3 en langue italienne (année précédente: 63). Au cours de l'année, 60 prononcés finaux ont été motivés et notifiés (année précédente: 60), ce qui correspond à un taux de liquidation de 109,1% (rapport nouvelles affaires [55] / affaires liquidées [60]).

Fin 2021, 35 affaires (année précédente: 40) sont pendantes, soit 19 en langue allemande, 12 en langue française et 4 en langue italienne. 22 d'entre elles (année précédente: 37), concernant 34 personnes (année pré-

cedente: 65), n'ont pas encore fait l'objet d'un prononcé. 13 affaires ont été jugées mais pas encore motivées. Les affaires pendantes ont engendré 28 procédures annexes (année précédente: 36), parmi lesquelles 14 ont été liquidées. Outre les accusations ordinaires, 29 affaires ont résulté d'oppositions à des ordonnances pénales du Ministère public de la Confédération (année précédente: 10) et six d'actes d'accusation en procédure simplifiée (année précédente: 4). Le nombre de procédures conduites par un juge unique a nettement augmenté avec 46 nouveaux cas (année précédente: 34). Du fait de l'interruption ou du report de plusieurs procès en raison de la pandémie de COVID-19, la durée moyenne entre la litispendance et le prononcé du jugement a augmenté et s'élève à 9,4 mois (année précédente: 5,8 mois); il en va de même de la durée entre la litispendance et l'expédition des considérants, qui est de 9,8 mois (année précédente: 6,4 mois).

En 2021, la Cour des affaires pénales a jugé trois «premières»: à l'issue du premier procès en matière de crimes de guerre, un ancien chef rebelle a été condamné à 20 ans de peine privative de liberté pour des actes de cruauté (ordres d'exécutions, meurtres de 4 civils, viol) commis durant la guerre civile au Liberia entre 1993 et 1995. Le premier cas d'importance fondé sur la législation en matière de délits d'initiés renforcée en 2013 a conduit à la condamnation, entre autres, d'un ancien membre d'un conseil d'administration à une peine privative de liberté avec sursis pour plusieurs violations du secret de fabrication ou d'affaires, service de renseignements économiques et exploitation d'informations d'initiés; une créance compensatrice de 771 000 francs env. a été mise à la charge du condamné, en faveur de la Confédération. Enfin, par un jugement destiné à faire jurisprudence en matière de responsabilité de l'entreprise selon l'art. 102 CP, la Cour des affaires pénales a acquitté l'ancien CEO d'une banque privée mais condamné la banque elle-même à une amende de 3,5 millions de francs et lui a infligé une créance compensatrice de 7,2 millions de francs en faveur de la Confédération. Toujours en 2021, quatre affaires très importantes et complexes (4214 classeurs fédéraux, env. 211 GB de données) de criminalité économique (escroquerie, gestion déloyale et blanchiment d'argent) pour un montant délictuel de plus de 900 millions de francs ont été liquidées. Tous les jugements susmentionnés ne sont pas encore entrés en force.



## Cour des plaintes

Durant l'année du rapport, 724 affaires sont entrées (année précédente: 786) et 656 ont été liquidées (en 2020: 879). Le nombre d'affaires pendantes à la fin de l'année s'élève à 287 (année précédente: 219). Le rapport entre les affaires entrées et les affaires liquidées (Q3) est de 90% (année précédente: 112%). En ce qui concerne la répartition linguistique, les entrées en langue française ont augmenté de 257 à 317. Après les augmentations connues les années précédentes, les entrées en langues allemande (de 409 à 322) et italienne (de 120 à 85) ont diminué. Au total, 282 affaires en langue allemande (année précédente: 429), 289 affaires en langue française (année précédente: 316) et 85 affaires en langue italienne (année précédente: 134) ont été liquidées. Le taux de liquidation en langue allemande et française a été fortement impacté par le temps nécessaire au traitement de quelques affaires de levée de scellés de droit pénal administratif d'un volume de données considérable. En langue allemande, l'effet de synergie qu'avaient représenté 90 affaires connexes en 2020 a disparu (voir page 40 du rapport de gestion 2020). La grande majorité des affaires a été liquidée en moins de six mois (79%), quand moins d'un cinquième l'ont été entre sept et douze mois (16%) et les 5% restants en moins de deux ans. Seule une affaire liquidée durant la période est restée pendante plus de deux ans, soit l'un des cas de levée de scellés mentionnés plus haut et qui a requis l'examen de plus de 100 000 fichiers.

## Cour d'appel (Cour pénale de deuxième instance de la Confédération)

Durant l'exercice, la Cour d'appel a clairement manqué de juges ordinaires. Selon la planification initiale, le traitement de onze affaires d'appel nécessitait deux postes de juges à temps plein, soit 200%. Après qu'en 2020 la Cour d'appel a été saisie du double d'appels prévus, sa charge de travail a encore augmenté en 2021. Du fait de la nécessité de passer par la modification de l'Ordonnance sur les postes de juges au Tribunal pénal fédéral (RS 173.715.150) pour augmenter les postes de juges, ainsi que de l'absence de longue durée d'une des juges ordinaires, la charge de travail a dû être répartie sur l'équivalent de 225% de postes. Au début de l'exercice déjà, l'expérience montrait que l'augmentation de ces ressources était urgente, raison pour laquelle un quatrième poste de juge a été approuvé. Après l'adaptation de l'ordonnance susdite et vu la répartition linguistique de la charge de travail, deux postes de juges à temps

partiel, l'un en langue allemande et l'autre en langue française, ont été mis au concours. Le poste vacant en langue italienne a été pourvu lors de la même session parlementaire, le juge élu entrant en fonction en avril 2022 à 50%, toujours en raison de la répartition linguistique de la charge de travail. Les ressources ainsi libérées ont pu être consacrées aux autres langues.

Le nombre d'affaires entrées en 2021 – 54 – a largement dépassé la planification initiale et les 29 appels correspondent presque au triple de ceux prévus à l'origine. Viennent en sus 25 demandes de révision que la planification d'origine n'avait même pas prévues, dont trois concernent des jugements de la Cour des affaires pénales. Parmi les 29 procédures d'appel, deux ont été ouvertes sur renvoi du Tribunal fédéral. L'augmentation des débats rendus nécessaires par la jurisprudence s'est poursuivie en 2021 et la Cour d'appel a conduit 19 audiences. Le nombre limité de salles d'audience disponibles, les activités principales des juges suppléants ainsi que la disponibilité des parties ont engendré des difficultés notables de planification et des délais de procédure correspondants.

Les objectifs de liquidation n'ont ainsi pas été atteints. 20 procédures d'appel et 23 procédures de révision ont été liquidées mais les appels pendants à la fin de l'exercice ont passé de 9 à 29. De même, la durée moyenne des procédures liquidées et pendantes a nettement augmenté. Seul l'engagement exceptionnel de tous les membres de la cour ainsi que d'une juge suppléante, qui a pu mettre son temps entre deux activités principales à disposition du tribunal, a permis d'éviter d'hypothéquer durablement l'avenir. Il sera indispensable de donner priorité aux affaires ainsi pendantes dès l'entrée en fonction des nouveaux juges, en augmentant également provisoirement le nombre de greffiers.

Du fait des exigences en matière de sécurité et de construction, le projet d'un siège provisoire indépendant et doté d'une salle d'audience pour la Cour d'appel a dû être abandonné. Après analyse, la configuration idéale des locaux prévus n'aurait pas pu être réalisée à court terme, si bien que l'intervalle entre l'achèvement de la solution provisoire et des locaux définitifs aurait été trop court et le projet ainsi disproportionné. Les besoins actuels devront être couverts par la location de bureaux externes et par l'organisation d'audiences dans les locaux du Tribunal administratif fédéral et d'autres tribunaux ou institutions tessinois.

Malgré ces difficultés, le questionnaire au sujet des activités de la Cour d'appel a donné des résultats ré-

jouissants et largement positifs, tant en matière de déroulement des audiences que de clarté des arrêts.

## Coordination de la jurisprudence

Durant l'année du présent rapport, aucune question ne s'est posée qui aurait nécessité de coordonner la jurisprudence des cours.

## Administration du tribunal

### Personnel

Fin 2020, en plus des juges, 66 personnes, occupant 58,3 postes à plein temps, étaient employées par le tribunal. Durant l'année du présent rapport, six personnes (1 membre du Secrétariat général, 2 greffières, 1 secrétaire, 1 collaboratrice de la bibliothèque et 1 collaborateur du service logistique et sécurité) ont quitté le tribunal. Sept collaborateurs (1 membre du Secrétariat général, 2 greffiers, 2 secrétaires et 2 collaborateurs, l'un du service logistique et sécurité et l'autre de la bibliothèque) ont débuté leur activité. Les stagiaires, engagés pour une période limitée de six mois, ainsi que les apprentis ne sont pas inclus dans les fluctuations de personnel. Fin 2021, l'effectif du tribunal comptait, en plus des juges, 67 collaborateurs occupant 58,6 postes à plein temps.

### Finances

Fin 2021, le bilan du Tribunal pénal fédéral présente des dépenses d'un montant de 17 685 019 francs (+721 557 francs par rapport à 2020) et des recettes d'un montant de 1 139 224 francs (-183 230 francs par rapport à 2020), dont il résulte un excédent de charges de 16 545 795 francs.

Les recettes issues des frais de justice ont représenté 995 775 francs et sont de 20% inférieures à celles de l'année précédente.

Les recettes de la Confédération issues des frais de procédure et des émoluments judiciaires prononcés par la Cour des affaires pénales ainsi que des confiscations et des créances compensatrices sont portées dans les livres du Ministère public de la Confédération en tant qu'autorité d'exécution; elles ne figurent donc pas dans les comptes du Tribunal pénal fédéral.

Les charges de personnel s'élèvent à 15 009 908 francs (+726 195 francs par rapport à 2020), dont 2 407 806 francs

pour la Cour d'appel. Les dépenses liées à l'informatique se sont élevées à 484 003 francs, soit 49 580 francs de moins que l'année précédente. Les frais de location se sont élevés à 1 133 520 francs, comme l'année précédente.

Une particularité réside dans le fait que la Cour d'appel a été dotée d'un budget global, mais auquel n'apparaissent que les charges directes (principalement les charges de personnel). Les charges des services centraux et, dans la situation actuelle, celles relatives à l'infrastructure du bâtiment sont imputées au budget général du Tribunal pénal fédéral (sans la Cour d'appel). Les charges de celui-ci (sans la Cour d'appel) s'élèvent à 14 647 405 francs, tandis que celles au budget de la Cour d'appel à 2 529 426 francs.

Les dépenses liées aux procédures pénales se sont élevées à 508 189 francs, soit 191 811 francs de moins que prévu. Elles comprennent 145 000 francs versés à la Police cantonale tessinoise en vertu de l'accord entré en vigueur en 2014. Des informations complémentaires relatives aux finances figurent dans le document à l'appui du bilan 2021 établi par le Département fédéral des finances (DFF).

## Collaboration

Les contacts entre la Commission administrative du Tribunal pénal fédéral et celle du Tribunal fédéral comme autorité de surveillance ont été comme toujours positifs. Il en va de même des contacts et de la coordination sur des sujets techniques à l'échelon du secrétariat général et des services du Tribunal fédéral ainsi que des autres tribunaux fédéraux.

## Divers

En 2021, pour la deuxième fois, le Tribunal pénal fédéral a mené une enquête de satisfaction auprès des avocats qui ont formé un recours auprès d'une des cours du tribunal ou participé à une procédure. Son but était d'évaluer la qualité des activités du tribunal et, le cas échéant, de l'améliorer et de procéder aux adaptations correspondantes. Pour garantir l'anonymat et la qualité des données, l'enquête a été réalisée par l'institut M. I. S. Trend. Le questionnaire, dans les trois langues officielles, comptait 26 questions. Il a été adressé à 926 avocats. 169 (18%) ont répondu, contre 56% lors de

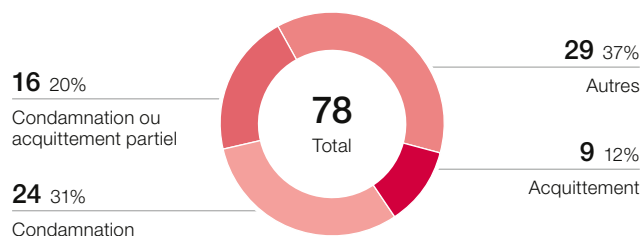
l'enquête précédente en 2017. L'appréciation générale, sur une échelle de 10, est de 7,7 (contre 7,8 en 2017). Les résultats complets sont disponibles sur le site web du Tribunal pénal fédéral.



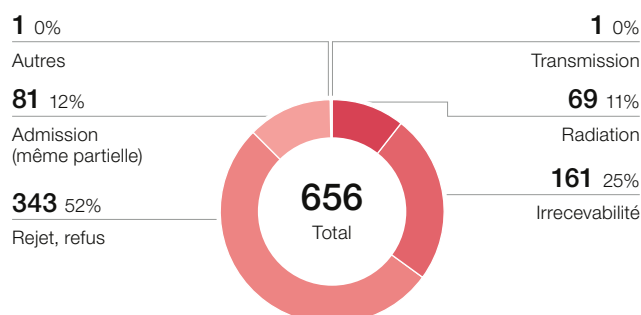
## 2. STATISTIQUES

### 2.1 Nombre et nature des affaires

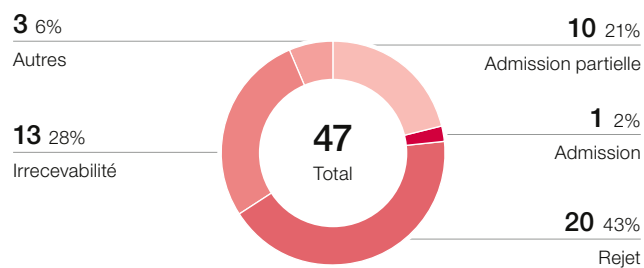
Affaires de la Cour des affaires pénales	Affaires						Issue du procès (selon accusé)			
	Introduites en 2020	Liquidées en 2020	Reportées de 2020	Introduites en 2021	Liquidées en 2021	Reportées à 2022	Acquittement	Condamnation	Condamnation, acquittement partiel	Autres
Poursuites pénales	48	40	33	50	53	30	9	24	15	23
Disjonctions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Demandes de révision, etc.	3	3	-	1	1	-	-	-	-	1
Décisions ultérieures	7	6	1	4	4	1	-	-	-	4
Renvois par la Cour des plaintes	1	1	1	-	1	-	-	-	-	1
Renvois par la Cour d'appel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Renvois par le Tribunal fédéral	4	10	5	-	1	4	-	-	1	-
<b>Total affaires de la Cour des affaires pénales</b>	<b>63</b>	<b>60</b>	<b>40</b>	<b>55</b>	<b>60</b>	<b>35</b>	<b>9</b>	<b>24</b>	<b>16</b>	<b>29</b>



Affaires de la Cour des plaintes	Affaires						Issue du procès					
	Introduites en 2020	Liquidées en 2020	Reportées de 2020	Introduites en 2021	Liquidées en 2021	Reportées à 2022	Radiation	Irrecevabilité	Rejet, refus Admission (même partielle)	Transmission	Autres	
Procédure pénale												
Plaintes et autres demandes	434	474	107	399	365	141	41	81	181	61	1	
Demandes de révision, etc.	-	-	-	2	2	-	-	2	-	-	-	
Renvois par la Cour d'appel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Décisions sur renvoi du TF	7	5	5	3	6	2	3	-	-	3	-	
<b>Total</b>	<b>441</b>	<b>479</b>	<b>112</b>	<b>404</b>	<b>373</b>	<b>143</b>	<b>44</b>	<b>83</b>	<b>181</b>	<b>64</b>	<b>1</b>	
Entraide judiciaire internationale												
Plaintes	322	378	101	300	259	142	23	78	146	12	-	
Détentions en vue d'extradition	12	14	-	18	17	1	2	-	14	1	-	
Demandes de révision, etc.	5	4	1	-	1	-	-	-	1	-	-	
Renvois par la Cour d'appel	1	-	1	-	1	-	-	-	-	-	1	
Décisions sur renvoi du TF	4	4	3	1	4	-	-	-	1	3	-	
<b>Total</b>	<b>344</b>	<b>400</b>	<b>106</b>	<b>319</b>	<b>282</b>	<b>143</b>	<b>25</b>	<b>78</b>	<b>162</b>	<b>16</b>	<b>1</b>	
Droit public												
Recours contre les décisions du TAF en matière de droit du personnel	1	-	1	1	1	1	-	-	-	1	-	
<b>Total affaires de la Cour des plaintes</b>	<b>786</b>	<b>879</b>	<b>219</b>	<b>724</b>	<b>656</b>	<b>287</b>	<b>69</b>	<b>161</b>	<b>343</b>	<b>81</b>	<b>1</b>	

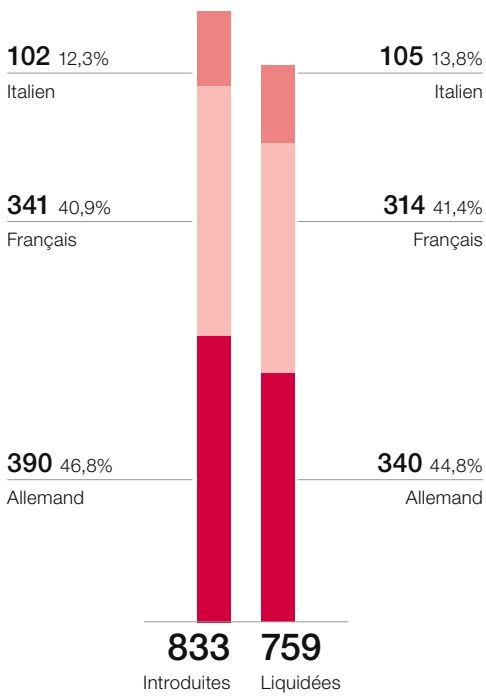


		Affaires						Issue du procès (selon participant)				
		Introduites en 2020	Liquidées en 2020	Reportées de 2020	Introduites en 2021	Liquidées en 2021	Reportées à 2022	Admission	Admission partielle	Rejet	Irrecevabilité	Autres
<b>Affaires de la Cour d'appel</b>												
Procédures d'appel	Appels jugements SK	23	22	20	27	18	29	-	9	7	1	2
	Appels jugements procédure simplifiée SK	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Renvois du TF	-	-	-	2	2	-	-	1	1	-	-
<b>Total</b>		<b>23</b>	<b>22</b>	<b>20</b>	<b>29</b>	<b>20</b>	<b>29</b>	<b>-</b>	<b>10</b>	<b>8</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
<b>Procédures en révision</b>												
	Révisions jugements SK	4	4	-	3	2	1	-	-	1	1	-
	Révisions des prononcés BK	26	27	-	19	18	1	1	-	11	9	-
	Autres révisions	-	-	-	3	3	-	-	-	-	2	1
	Renvois du TF	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>		<b>31</b>	<b>32</b>	<b>-</b>	<b>25</b>	<b>23</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>1</b>
<b>Total affaires de la Cour d'appel</b>		<b>54</b>	<b>54</b>	<b>20</b>	<b>54</b>	<b>43</b>	<b>31</b>	<b>1</b>	<b>10</b>	<b>20</b>	<b>13</b>	<b>3</b>

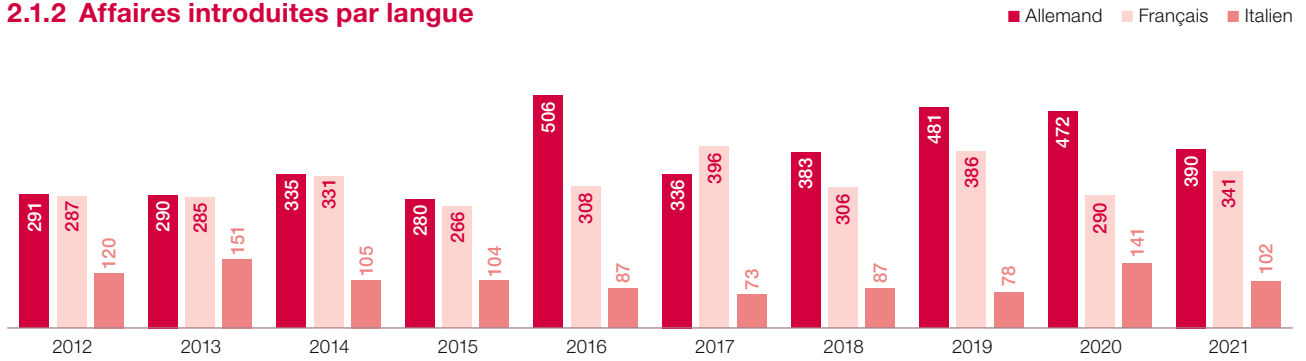


		Affaires					
		Introduites en 2020	Liquidées en 2020	Reportées de 2020	Introduites en 2021	Liquidées en 2021	Reportées à 2022
<b>Total affaires de la Cour des affaires pénales</b>		<b>63</b>	<b>60</b>	<b>40</b>	<b>55</b>	<b>60</b>	<b>35</b>
<b>Total affaires de la Cour des plaintes</b>		<b>786</b>	<b>879</b>	<b>219</b>	<b>724</b>	<b>656</b>	<b>287</b>
<b>Total affaires de la Cour d'appel</b>		<b>54</b>	<b>54</b>	<b>20</b>	<b>54</b>	<b>43</b>	<b>31</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>903</b>	<b>993</b>	<b>279</b>	<b>833</b>	<b>759</b>	<b>353</b>

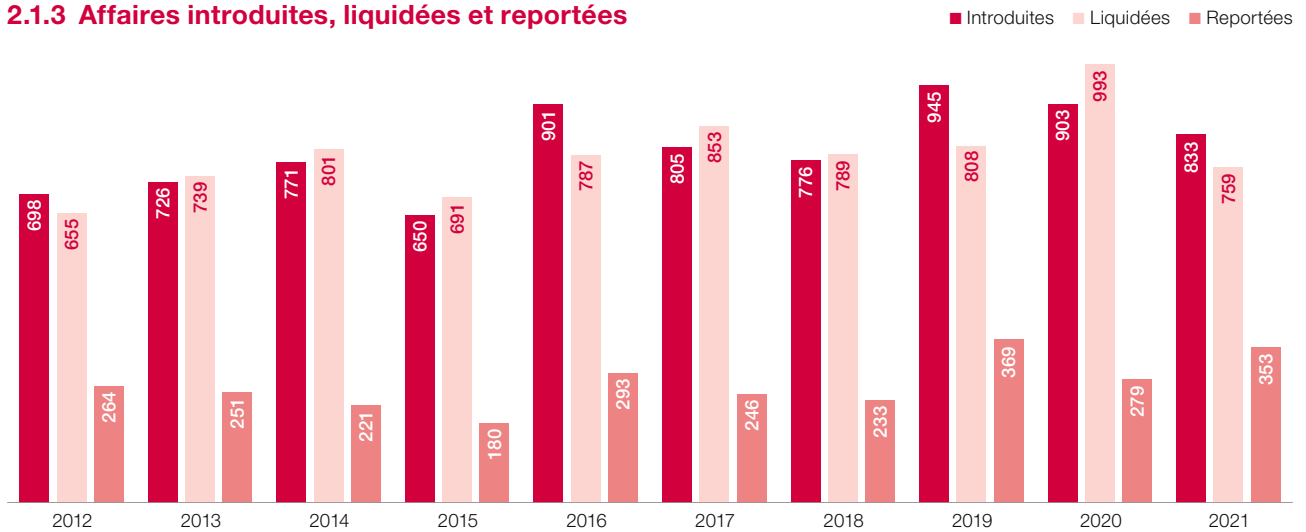
### 2.1.1 Affaires par langue en 2021



### 2.1.2 Affaires introduites par langue



### 2.1.3 Affaires introduites, liquidées et reportées

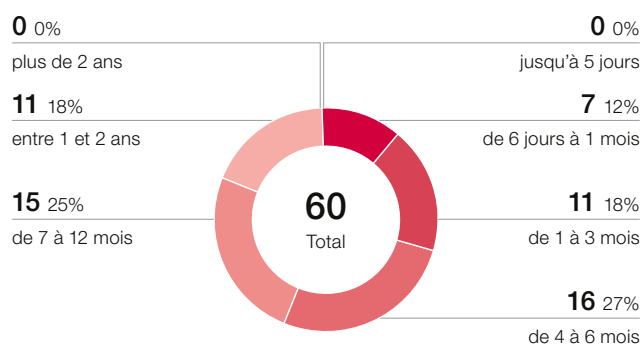




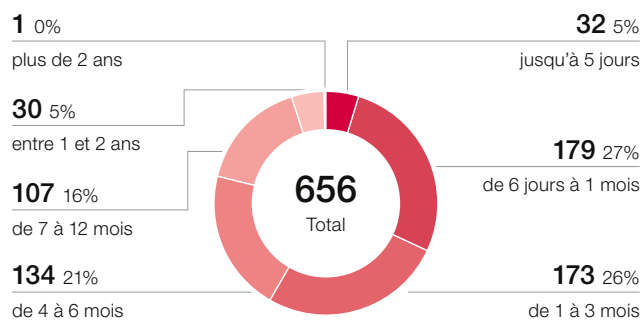


## 2.2 Durée des affaires

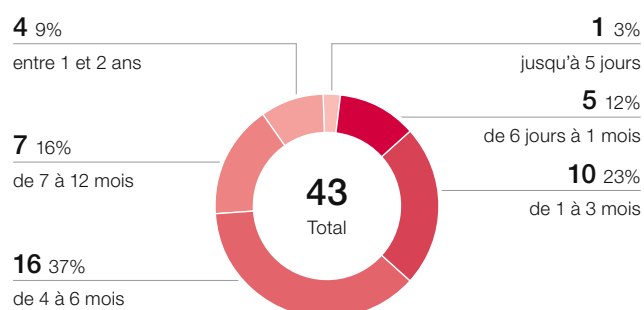
		jusqu'à 5 jours	de 6 jours à 1 mois	de 1 à 3 mois	de 4 à 6 mois	de 7 à 12 mois	entre 1 et 2 ans	plus de 2 ans	Liquidées au total en 2021
<b>Affaires de la Cour des affaires pénales</b>									
Poursuites pénales		–	7	10	12	15	9	–	53
Disjonctions		–	–	–	–	–	–	–	–
Demandes de révision, etc.		–	–	1	–	–	–	–	1
Décisions ultérieures		–	–	–	4	–	–	–	4
Renvois par la Cour des plaintes		–	–	–	–	–	1	–	1
Renvois par la Cour d'appel		–	–	–	–	–	–	–	–
Renvois par le Tribunal fédéral		–	–	–	–	–	1	–	1
<b>Total affaires de la Cour des affaires pénales</b>		–	7	11	16	15	11	–	60



		jusqu'à 5 jours	de 6 jours à 1 mois	de 1 à 3 mois	de 4 à 6 mois	de 7 à 12 mois	entre 1 et 2 ans	plus de 2 ans	Liquidées au total en 2021
<b>Affaires de la Cour des plaintes</b>									
Procédure pénale	Plaintes et autres demandes	19	113	101	68	51	12	1	365
	Demandes de révision, etc.	–	2	–	–	–	–	–	2
	Renvois par la Cour d'appel	–	–	–	–	–	–	–	–
	Décisions sur renvoi du TF	–	2	1	–	3	–	–	6
<b>Total</b>		<b>19</b>	<b>117</b>	<b>102</b>	<b>68</b>	<b>54</b>	<b>12</b>	<b>1</b>	<b>373</b>
Entraide judiciaire internationale	Plaintes	13	47	67	62	53	17	–	259
	Détentions en vue d'extradition	–	15	2	–	–	–	–	17
	Demandes de révision, etc.	–	–	1	–	–	–	–	1
	Renvois par la Cour d'appel	–	–	1	–	–	–	–	1
	Décisions sur renvoi du TF	–	–	–	4	–	–	–	4
<b>Total</b>		<b>13</b>	<b>62</b>	<b>71</b>	<b>66</b>	<b>53</b>	<b>17</b>	<b>–</b>	<b>282</b>
Droit public	Recours contre les décisions du TAF en matière de droit du personnel	–	–	–	–	–	1	–	1
<b>Total affaires de la Cour des plaintes</b>		<b>32</b>	<b>179</b>	<b>173</b>	<b>134</b>	<b>107</b>	<b>30</b>	<b>1</b>	<b>656</b>



		jusqu'à 5 jours	de 6 jours à 1 mois	de 1 à 3 mois	de 4 à 6 mois	de 7 à 12 mois	entre 1 et 2 ans	plus de 2 ans	Liquidées au total en 2021
<b>Affaires de la Cour d'appel</b>									
Procédures d'appel	Appels jugements SK	-	-	2	6	6	4	-	18
	Appels jugements procédure simplifiée SK	-	-	-	-	-	-	-	-
	Renvois du TF	-	-	1	-	1	-	-	2
<b>Total</b>		-	-	3	6	7	4	-	20
<b>Procédures en révision</b>									
Procédures en révision	Révisions jugements SK	-	-	2	-	-	-	-	2
	Révisions des prononcés BK	-	5	3	10	-	-	-	18
	Autres révisions	1	-	2	-	-	-	-	3
	Renvois du TF	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>		1	5	7	10	-	-	-	23
<b>Total affaires de la Cour d'appel</b>		1	5	10	16	7	4	-	43



		jusqu'à 5 jours	de 6 jours à 1 mois	de 1 à 3 mois	de 4 à 6 mois	de 7 à 12 mois	entre 1 et 2 ans	plus de 2 ans	Liquidées au total en 2021
<b>Total affaires de la Cour des affaires pénales</b>									
		-	7	11	16	15	11	-	60
<b>Total affaires de la Cour des plaintes</b>									
		32	179	173	134	107	30	1	656
<b>Total affaires de la Cour d'appel</b>									
		1	5	10	16	7	4	-	43
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>									
		33	191	194	166	129	45	1	759

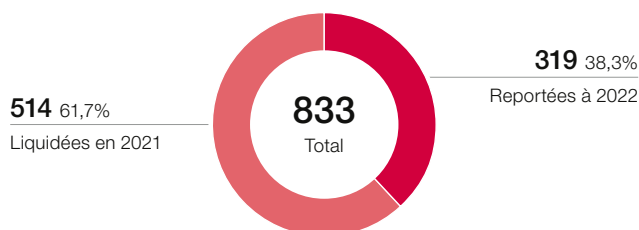
## 2.2.1 Durée moyenne et maximale des affaires

	Liquidées Durée moyenne en jours			Liquidées Durée maximale en jours		Affaires reportées			
	pour la décision pour la confection de la décision écrite		pour le procès	pour la décision pour la confection de la décision écrite		Durée moyenne en jours	Durée maximale en jours		
<b>Affaires de la Cour des affaires pénales</b>									
Poursuites pénales	177	28	<b>205</b>	653	221	288	1044		
Disjonctions	–	–	–	–	–	–	–		
Demandes de révision, etc.	32	–	<b>32</b>	32	–	–	–		
Décisions ultérieures	106	–	<b>106</b>	121	–	1	1		
Renvois par la Cour des plaintes	413	–	<b>413</b>	413	–	–	–		
Renvois par la Cour d'appel	–	–	–	–	–	–	–		
Renvois par le Tribunal fédéral	686	42	<b>728</b>	686	42	941	1464		
<b>Affaires de la Cour des plaintes</b>									
Procédure pénale	Plaintes et autres demandes		<b>97</b>	783		148	794		
	Demandes de révision, etc.		<b>10</b>	14		–	–		
	Renvois par la Cour d'appel		–	–		–	–		
	Décisions sur renvoi du TF		<b>167</b>	300		189	189		
Entraide judiciaire internationale	Plaintes		<b>132</b>	526		101	458		
	Détentions en vue d'extradition		<b>19</b>	52		17	17		
	Demandes de révision, etc.		<b>35</b>	35		–	–		
	Renvois par la Cour d'appel		<b>49</b>	49		–	–		
	Décisions sur renvoi du TF		<b>138</b>	154		–	–		
Droit public	Recours contre les décisions du TAF en matière de droit du personnel		<b>368</b>	368		192	192		
<b>Affaires de la Cour d'appel</b>									
Procédures d'appel	Appels jugements SK		255	301	<b>301</b>	566	222	192	633
	Appels jugements procédure simplifiée SK		–	–	–	–	–	–	–
	Renvois du TF		149	192	<b>192</b>	242	85	–	–
Procédures en révision	Révisions jugements SK		47	48	<b>48</b>	61	3	168	168
	Révisions des prononcés BK		60	62	<b>62</b>	90	4	31	31
	Autres révisions		33	33	<b>33</b>	54	1	–	–
	Renvois du TF		–	–	–	–	–	–	–

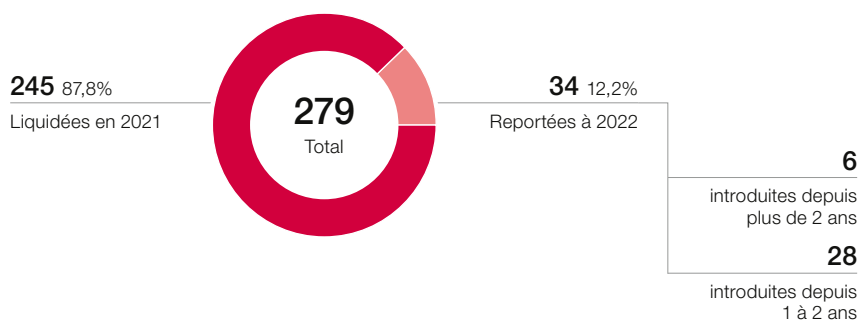
## 2.3 Quotients de liquidation

	Liquidation des nouvelles entrées (Q1)				Liquidation des affaires reportées (Q2)				Rapport entre les affaires liquidées et introduites (Q3)		
	Introduites en 2021	dont liquidées en 2021		dont reportées à 2022	Reportées de 2020	dont liquidées en 2021		dont reportées à 2022	Introduites en 2021	Liquidées en 2021	
Cour des affaires pénales	55	33	60,0%	22	40	27	67,5%	13	55	60	109,1%
Cour des plaintes Procédure pénale	404	270	66,8%	134	112	103	92,0%	9	404	373	92,3%
Cour des plaintes Entraide judiciaire internationale	320	181	56,6%	139	107	102	95,3%	5	320	283	88,4%
Cour d'appel Procédures d'appel	29	7	24,1%	22	20	13	65,0%	7	29	20	69,0%
Cour d'appel Procédures de révision	25	23	92,0%	2	–	–	–	–	25	23	92,0%
<b>TOTAL</b>	<b>833</b>	<b>514</b>	<b>61,7%</b>	<b>319</b>	<b>279</b>	<b>245</b>	<b>87,8%</b>	<b>34</b>	<b>833</b>	<b>759</b>	<b>91,1%</b>

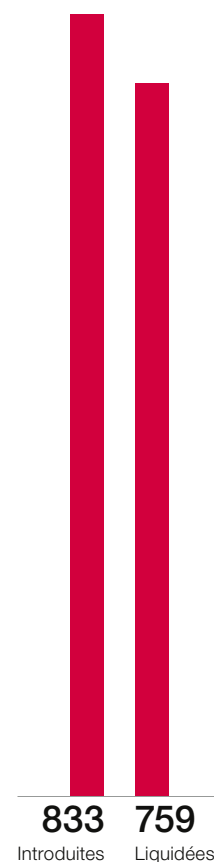
### 2.3.1 Liquidation des nouvelles entrées (Q1)



### 2.3.2 Liquidation des affaires reportées (Q2)

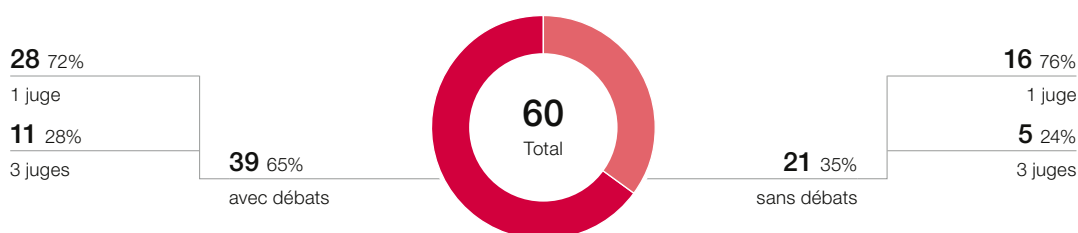


### 3.3.3 Rapport entre les affaires liquidées et introduites (Q3)

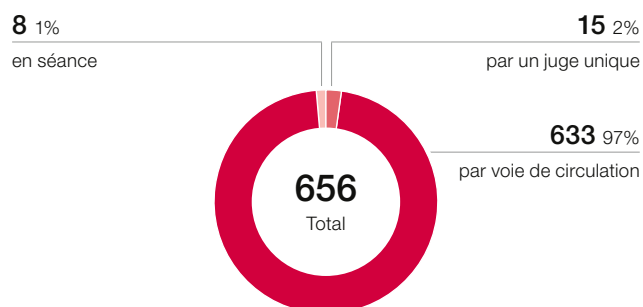


## 2.4 Modes de liquidation (collège de juges/décision)

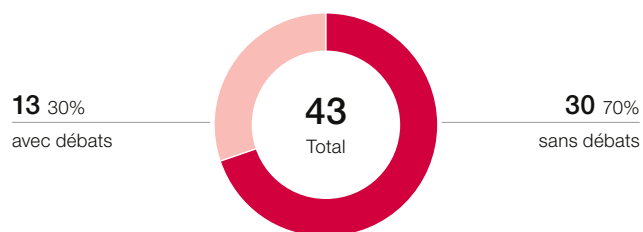
	avec débats		sans débats	
	1 juge	3 juges	1 juge	3 juges
<b>Affaires de la Cour des affaires pénales</b>				
Poursuites pénales	27	10	14	2
Disjonctions	-	-	-	-
Demandes de révision, etc.	-	-	1	-
Décisions ultérieures	-	-	1	3
Renvois par la Cour des plaintes	1	-	-	-
Renvois par la Cour d'appel	-	-	-	-
Renvois par le Tribunal fédéral	-	1	-	-
<b>Total affaires de la Cour des affaires pénales</b>	<b>28</b>	<b>11</b>	<b>16</b>	<b>5</b>



		par un juge unique	3 juges/par voie de circulation	3 juges/ en séance
<b>Affaires de la Cour des plaintes</b>				
Procédure pénale	Plaintes et autres demandes	15	343	7
	Demandes de révision, etc.	-	2	-
	Renvois par la Cour d'appel	-	-	-
	Décisions sur renvoi du TF	-	6	-
<b>Total</b>	<b>15</b>	<b>351</b>	<b>7</b>	
<b>Entraide judiciaire internationale</b>				
Entraide judiciaire internationale	Plaintes	-	258	1
	Détentions en vue d'extradition	-	17	-
	Demandes de révision, etc.	-	1	-
	Renvois par la Cour d'appel	-	1	-
Décisions sur renvoi du TF	-	4	-	
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>281</b>	<b>1</b>	
<b>Droit public</b>				
Droit public	Recours contre les décisions du TAF en matière de droit du personnel	-	1	-
<b>Total affaires de la Cour des plaintes</b>		<b>15</b>	<b>633</b>	<b>8</b>



		avec débats		sans débats	
			3 juges		3 juges
<b>Affaires de la Cour d'appel</b>					
Procédures d'appel	Appels jugements SK		12		6
	Appels jugements procédure simplifiée SK		-		-
	Renvois du TF		1		1
<b>Total</b>			<b>13</b>		<b>7</b>
<b>Procédures en révision</b>					
Procédures en révision	Révisions jugements SK		-		2
	Révisions des prononcés BK		-		18
	Autres révisions		-		3
	Renvois du TF		-		-
<b>Total affaires de la Cour d'appel</b>			<b>13</b>		<b>30</b>



	avec débats		sans débats	
	1 juge	3 juges	1 juge	3 juges
Total affaires de la Cour des affaires pénales	28	11	16	5
Total affaires de la Cour des plaintes	15	633	-	8
Total affaires de la Cour d'appel	-	13	-	30
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>43</b>	<b>657</b>	<b>16</b>	<b>43</b>

## 2.5 Répartitions des affaires entre les cours (comparaison sur 5 ans)

	Introduites					Liquidées				
	2017	2018	2019	2020	2021	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Cour des affaires pénales</b>										
Poursuites pénales	64	42	61	48	50	61	56	59	40	53
Disjonctions	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-
Demandes de révision, etc.	-	-	-	3	1	-	-	-	3	1
Décisions ultérieures	7	6	3	7	4	6	5	6	6	4
Renvois par la Cour des plaintes	-	-	1	1	-	-	-	-	1	1
Renvois par la Cour d'appel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Renvois par le Tribunal fédéral	8	25	12	4	-	6	11	20	10	1
<b>Total</b>	<b>79</b>	<b>73</b>	<b>77</b>	<b>63</b>	<b>55</b>	<b>74</b>	<b>72</b>	<b>85</b>	<b>60</b>	<b>60</b>
<b>Cour des plaintes – Procédure pénale</b>										
Plaintes et autres demandes	350	330	426	434	399	342	322	376	474	365
Demandes de révision, etc.	4	3	6	-	2	3	4	6	-	2
Renvois par la Cour d'appel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Décisions sur renvoi du TF	4	3	2	7	3	6	1	1	5	6
<b>Total</b>	<b>358</b>	<b>336</b>	<b>434</b>	<b>441</b>	<b>404</b>	<b>351</b>	<b>327</b>	<b>383</b>	<b>479</b>	<b>373</b>
<b>Cour des plaintes – Entraide judiciaire internationale</b>										
Plaintes	336	339	354	322	300	395	365	281	378	259
Détentions en vue d'extradition	20	18	28	12	18	20	16	28	14	17
Demandes de révision, etc.	8	7	2	5	-	8	7	2	4	1
Renvois par la Cour d'appel	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1
Décisions sur renvoi du TF	3	2	4	4	1	3	-	3	4	4
Recours contre les décisions du TAF en matière de droit du personnel	1	1	-	1	1	1	2	-	-	1
<b>Total</b>	<b>368</b>	<b>367</b>	<b>388</b>	<b>345</b>	<b>320</b>	<b>427</b>	<b>390</b>	<b>314</b>	<b>400</b>	<b>283</b>
<b>Cour d'appel – Procédures d'appel</b>										
Appels jugements SK			35	23	27			16	22	18
Appels jugements procédure simplifiée SK			-	-	-			-	-	-
Renvois du TF			-	-	2			-	-	2
<b>Total</b>			<b>35</b>	<b>23</b>	<b>29</b>			<b>16</b>	<b>22</b>	<b>20</b>
<b>Cour d'appel – Procédures de révision</b>										
Révisions jugements SK			2	4	3			2	4	2
Révisions des prononcés BK			9	26	19			8	27	18
Autres révisions			-	-	3			-	-	3
Renvois du TF			-	1	-			-	1	-
<b>Total</b>			<b>11</b>	<b>31</b>	<b>25</b>			<b>10</b>	<b>32</b>	<b>23</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>805</b>	<b>776</b>	<b>945</b>	<b>903</b>	<b>833</b>	<b>852</b>	<b>789</b>	<b>808</b>	<b>993</b>	<b>759</b>

## 2.6 Affaires liquidées selon les matières

	Poursuites pénales	Disjonctions	Décisions ultérieures	Renvois par la Cour des plaintes	Plaintes et autres demandes	Demandes de révision, etc.	Renvois par le Tribunal fédéral	Renvois par la Cour d'appel	Total
<b>Affaires de la Cour des affaires pénales</b>									
Infractions soumises à la juridiction fédérale sur la base de l'art. 23 CPP	38								38
Infractions soumises à la juridiction fédérale sur la base de l'art. 24 CPP	9			1		1	1		12
Organisation criminelle (art. 260 <sup>er</sup> CP)	2								2
Financement du terrorisme (art. 260 <sup>quinquies</sup> CP)									
Blanchiment d'argent (art. 305 <sup>bis</sup> CP)	1			1					2
Défaut de vigilance en matière d'opérations financières et droit de communication (art. 305 <sup>er</sup> CP)									
Corruption (art. 322 <sup>er-octies</sup> CP)	4					1			5
Criminalité économique	2						1		3
Affaires pénales administratives	6								6
			4						4
<b>Total affaires de la Cour des affaires pénales</b>	<b>53</b>	<b>-</b>	<b>4</b>	<b>1</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>60</b>
<b>Affaires de la Cour des plaintes</b>									
Plaintes					245	2	3		250
Fixation de for					54				54
Affaires de détention					5				5
Demande d'indemnisation									
Levée de scellés					20		3		23
Droit pénal administratif					41				41
Entraide judiciaire internationale					276	1	4	1	282
Extradition					31		1	1	33
Détention en vue d'extradition					17				17
Transfèrement									
Autres actes d'entraide					220	1	3		224
Délégation de la poursuite					3				3
Exécution des décisions									
Autre (EIMP)					5				5
Rapports de service de droit public (rec. TAF)					1				1
<b>Total affaires de la Cour des plaintes</b>					<b>642</b>	<b>3</b>	<b>10</b>	<b>1</b>	<b>656</b>
<b>Affaires de la Cour d'appel</b>									
					Appels jugements SK	Appels jugements procédure simplifiée SK	Renvois du TF	Autre	Total
Infractions soumises à la juridiction fédérale sur la base de l'art. 23 CPP					8		1		9
Infractions soumises à la juridiction fédérale sur la base de l'art. 24 CPP					8		1		9
Organisation criminelle (art. 260 <sup>er</sup> CP)					4		1		5
Financement du terrorisme (art. 260 <sup>quinquies</sup> CP)									
Blanchiment d'argent (art. 305 <sup>bis</sup> CP)					2				2
Défaut de vigilance en matière d'opérations financières et droit de communication (art. 305 <sup>er</sup> CP)					1				1
Corruption (art. 322 <sup>er-octies</sup> CP)									
Criminalité économique					1				1
Affaires pénales administratives					2				2
Autre									
Procédures en révision									23
<b>Total affaires de la Cour d'appel</b>					<b>18</b>	<b>-</b>	<b>2</b>	<b>-</b>	<b>43</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>53</b>	<b>-</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>660</b>	<b>4</b>	<b>13</b>	<b>1</b>	<b>759</b>





## TABLEAU COMPARATIF

### des données-clés du Tribunal fédéral, du Tribunal pénal fédéral, du Tribunal administratif fédéral et du Tribunal fédéral des brevets

	Tribunal fédéral	Tribunal pénal fédéral	Tribunal administratif fédéral	Tribunal fédéral des brevets
<b>Membres et collaborateurs (en équivalent temps plein)*</b>				
Nombre de juges	37,6	18,2	65,0	3,6
Nombre de greffiers	131,4	29,1	192,9	1,0
Autres collaborateurs	158,9	30,4	111,9	1,3
<b>Volume des affaires</b>				
Stock au début de l'année	2 863	279	5 526	25
Nombre d'affaires introduites	7 881	833	5 704	27
Nombre d'affaires liquidées	7 509	759	5 976	22
Stock à la fin de l'année	3 235	353	5 254	30
Durée moyenne de procédure (jours)	149	297 <sup>1</sup> / 113 <sup>2</sup> / 127 <sup>3</sup>	306	497 <sup>4</sup> / 151 <sup>5</sup>
Nombre d'affaires pendantes depuis plus de 2 ans	63	6	645	2
Q1: taux de liquidation des affaires introduites en 2021	63%	62%	51%	22%
Q2: taux des affaires reportées des années précédentes et liquidées en 2021	90%	88%	55%	64%
Q3: proportion des affaires liquidées par rapport aux affaires introduites	95%	91%	105%	81%
<b>Finances</b>				
<b>Compte des résultats</b>				
<b>Revenus</b>	15 913 758	1 139 224	4 620 143	895 256 <sup>6</sup>
<b>Charges</b>	98 993 543	17 663 243	85 570 748	1 608 466
Charges de personnel	81 936 197	14 993 908	73 398 105	1 309 604
Charges de biens et services et charges d'exploitation	16 847 625	2 651 896	12 331 512	334 911
Attribution à des provisions	50 000	16 000	-214 183	-36 049
Amortissement du patrimoine administratif	159 721	1 439	55 315	-
<b>Compte des investissements</b>				
<b>Recettes</b>	-	-	-	-
<b>Dépenses</b>	262 239	21 777	203 642	-
Immobilisations corporelles et incorporelles, stocks	262 239	-	203 642	-
<b>Proportion des revenus + recettes par rapport aux charges + dépenses</b>	16,03%	6,44%	5,39%	55,66% <sup>6</sup>
<b>Particularités</b>				
Assistance judiciaire	726 702	3 300	869 653	85 000
Charges de biens et services liées à l'informatique	2 356 346	484 003	3 314 006	111 612
Location de locaux	681 080	1 133 520	4 008 660	58 500

\* Moyenne annuelle

<sup>1</sup> Durée de procédure moyenne devant la Cour des affaires pénales

<sup>2</sup> Durée de procédure moyenne devant la Cour des plaintes

<sup>3</sup> Durée de procédure moyenne devant la Cour d'appel

<sup>4</sup> Durée moyenne des procédures ordinaires

<sup>5</sup> Durée moyenne des procédures sommaires

<sup>6</sup> Sans contributions de l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI; CHF 713 209.70)